

Le mardi 21 janvier 2025



N° 27

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Relatant les faits constituant la séance du 21 Janvier 2025

Ouverture de la séance par le Maire à 09 H 03

- Membres présents : Charles Brès, Yvette Bellier, Sandra Mathieu, Patrick Brès, Gilles Avakian, Christian Roggero.

- Membres représentés : - Néant

- Secrétaire de séance : - Sandra Mathieu

Quorum : Quatre conseillers municipaux

Ordre du jour : Il porte sur la notification du jugement du 19 décembre 2024 du Tribunal administratif de Grenoble, une annulation de dette ainsi que les traditionnelles questions diverses.

Compte rendu de la séance précédente, adopté à l'unanimité des présents à la séance.

Notification de jugement

Le maire donne connaissance aux conseillers de l'intégralité du jugement en date du 19/12/2024 rendu dans l'instance sous le numéro 2201041-1. La présente notification fait courir le délai d'appel qui est de 2 mois.

Suite à un RDV donné par Me Noé Breyse pour nous expliquer et nous informer des éventuelles suites possibles à ce jugement, il apparaît qu'il serait opportun d'engager l'appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Lyon et conjointement d'adresser une assignation devant le Tribunal Judiciaire de Valence aux fins de faire trancher la propriété de l'ancien Temple (B.354) et du terrain du reposoir (B241).

Accord unanime.

Annulation de dette

Le Maire expose au conseil municipal l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable du Trésor concernant Romain Sanzer, décédé depuis plusieurs années.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Trésorier dans les délais légaux et réglementaires et que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement propose d'admettre en non-valeur le titre figurant sur l'état dressé par Mme la Trésorière de Crest et s'élevant à la somme de 153 Euro.



Accord unanime

Divers :

ONF :

- Coupe affouagère du Devès terminée. Quitus délivré. Très prochainement enlèvement des bois par les affouagistes concernés.

- Vente des bois (résineux) par cet office réalisée pour les deux lots (au-dessus du cimetière et dans le bas du Devès). Débardage prévu au printemps, juste après la création d'une piste pour accéder depuis le Domanial au lot 6.

- Étude pour une nouvelle coupe affouagère dans le cadre de la gestion des bois par l'office. À suivre.

Rallye Monté Carlo WRC : Samedi 25 janvier. Route fermée H-3. Pas d'ouverture entre les deux tours. Ne passe pas à Volvent mais emprunte l'itinéraire La Motte, Chalancon, Col de Chamauche, Faucon, Trémouret, Bertranne, Phébie et arrivée à Montanègre. Passe deux fois. 1^{er} départ 8 h 59 et deuxième 14 h 59.

Rallye Monté Carlo Historique : Samedi 1^{er} et lundi 3 février. Route non fermée (épreuve dite de régularité).

CR projet agrivoltaïsme : Pas d'avancée au niveau municipal. En attente des développeurs. À suivre

Chasse : Comptage du gibier annuel les lundi et mercredi des semaines 13 et 14 pour notre GAC (Groupement de Gestion Cynégétique).

Pâturages : Déplacement d'un huissier aux fins de constater la présence des bovins puis la pose de clôtures sur les terrains privés de la commune sans autorisation et enfin obstruction du chemin communal.

Échanges divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 27

Le Maire



Charles Brès

Secrétaire de séance

La secrétaire

Sandra Mathieu

